



RÈGLEMENT DU TIRAGE « Créez votre compte Centris.ca »

Société Centris Inc.
600, chemin du Golf
Montréal, Québec H3E 1A8

La période pour le tirage « Créez votre compte Centris.ca » débute le 1^{er} septembre 2021 et se termine le 30 septembre 2021, date limite pour vous créer un compte. Le tirage aura lieu le 1^{er} octobre 2021 à 11 h chez Société Centris Inc., 600, chemin du Golf, Montréal (Québec) H3E 1A6.

ADMISSIBILITÉ

Ce tirage est ouvert à tous les utilisateurs de Centris.ca qui ont atteint l'âge de la majorité. Sont exclus les employés de Société Centris Inc. Le tirage est soumis aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Sont également exclus les usagers se créant un compte à partir d'un identifiant Apple (avec iOS 14) ou d'un identifiant Facebook (sur les appareils Apple avec iOS 14), et qui ont choisi de ne pas partager leur adresse courriel.

COMMENT PARTICIPER

Vous êtes automatiquement éligible au tirage lorsque vous vous créez un compte Centris.ca entre le 1^{er} et le 30 septembre, ou que vous êtes détenteur d'un compte Centris.ca en date du 1^{er} octobre. Aucun achat requis. En créant votre compte Centris.ca, vous êtes automatiquement inscrit à l'infolettre trimestrielle Centris.ca.

PARTICIPATIONS

Une seule participation par personne pour le tirage.

LE PRIX

La personne remporte un (1) mois d'épicerie gratuite, d'une valeur de 1 000\$, qui sera remis sous la forme d'une carte-cadeau dans l'un des marchands choisis par Centris.

LE TIRAGE

Le tirage sera réalisé entre 11 h et 13 h le 1^{er} octobre 2021 par un représentant de Société Centris Inc., à Montréal (Québec) parmi toutes les personnes éligibles.

RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant du prix, la personne sélectionnée devra se conformer à la condition suivante : elle devra être jointe par courriel dans les quatre (4) jours ouvrables suivant le moment où elle a été sélectionnée pour gagner le prix.

À défaut de respecter la condition mentionnée ci-dessus, le participant sélectionné sera automatiquement disqualifié et perdra tout droit au prix, et l'organisateur du concours procédera à un autre tirage au sort jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé. Le participant sélectionné n'aura aucun recours quant à la décision de l'organisateur du concours. Les participants sélectionnés seront contactés par courriel.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les chances de gagner dépendent du nombre de participants au total. Centris s'engage à ne pas divulguer ou utiliser les coordonnées recueillies pour les fins du tirage pour tout autre utilisation que ledit tirage. En participant au concours, les participants libèrent et tiennent indemnes l'organisateur du concours, leurs agences de publicité et de promotion, les juges du concours, leurs sociétés affiliées ainsi que leurs directeurs, mandataires, propriétaires, partenaires, employés, agents, concessionnaires, représentants, successeurs et administrateurs respectifs de toute responsabilité liée au concours ou, dans le cas du participant déclaré gagnant, au prix. Ce concours sera tenu conformément au présent règlement, lequel peut être modifié par Société Centris Inc. Les participants doivent respecter le présent règlement et seront réputés avoir reçu et compris ce dernier en participant au concours. Les modalités du concours, telles qu'elles sont définies dans le présent règlement, ne peuvent faire l'objet d'un amendement ou d'une contre-proposition, sauf tel que stipulé dans le présent règlement.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin d'être tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
